



Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 15 septembre 2025

Secrétaire de séance :
Marie-France BOUE

Date d'affichage : 15 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux septembre à vingt heures le conseil communautaire convoqué, s'est réuni en séance publique à BOUZON-GELLENAVE à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Michel PETIT, Président.

Nombre de conseillers en exercice :
Nombre de conseillers présents :
Nombre de pouvoirs :
Nombre de Votants :

| |
|----|
| 45 |
| 35 |
| 7 |
| 42 |

Présents : Mesdames et Messieurs, Petit, Callac, Pérès, D'Antin, Duclos, Aragnouet, Bernard, Dagieux, Franchetto, Pasian, Dufau Philippe, Ducournau, Fauqué, Baudé, Fort, Darroux, Capmartin, Darrigan, Bastrot, Boué, Coomans, Lajus, Terrain, Pailhas, Biau, Marin, Poitreau, Rigaud, Labenne, Périssé, Bayle, Renaudin, Menvielle, Langlade, Lamarque.

Absents excusés : Mesdames Sarniguet, Denard, Dufau Valérie, Flogny, Messieurs, Garros, Lartigolle, Cagnasso, Priouzeau remplacé par Mme Darrigan, Jelonch remplacé par M.Fort, Castets, Clot, Buffalan remplacé par M. Bayle, Lescloupé.

Pouvoirs : de M. Garros à M. Pérès, de Mme Sarniguet à M.Petit, de M.Castets à M.Terrain, de M.Clot à Mme Boué, de Mme Denard à M.Bastrot, de Mme Dufau Valérie à Mme Coomans, de M.Lescloupé à M.Langlade.

Ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Intervention d'Emily AUGADE, Directrice de l'Office de Tourisme Cœur Sud Ouest : présentation des enjeux économiques touristiques sur le territoire.
- Approbation du procès-verbal du 7 juillet 2025

➤ **Finances** :

- Décision Modificative pour ouverture de crédits
- Fixation durée amortissement concernant la modification du PLUi
- Choix de la banque pour le prêt d'investissement prévu au BP 2025

➤ **Personnel** :

- Modification du tableau des emplois :
 - Modification de la durée hebdomadaire et des fonctions de l'emploi de CESF

- Modification de la durée hebdomadaire d'un emploi de professeur de musique
- Suppression de l'emploi de co-accueillant LAEP

- Recrutement d'un agent contractuel à durée déterminée : accroissement temporaire d'activité au multi accueil d'Aignan en application de l'article L.332-23-1° du code général de la fonction publique

➤ **Ecole, Enfance, Jeunesse :**

- Espace ressources Maison des Parents : demande de subvention
- Accueil de Loisirs : Tarification pour le séjour organisé durant les vacances d'automne

➤ **Voirie :**

- Attribution du marché pour le réaménagement de la Rue de l'Eglise à SAINT-MONT

➤ **GEMAPI :**

- Programmes d'actions du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau Adour Amont

➤ **Administration Générale :**

- Adhésion du SIAEP de Monguilhem-Toujouse-Mormes au SIEBAG

- **Questions diverses**

Emily Augade, directrice de l'Office de Tourisme « Cœur Sud-Ouest » présente les enjeux de l'économie touristique sur le territoire et informe des deux réunions d'information qui auront lieu les lundi 29 septembre à Riscle et 6 octobre à Aignan.

Désignation du secrétaire de séance

Madame Marie-France Boue est nommée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du 7 juillet 2025

Le procès-verbal du précédent conseil communautaire est approuvé, à l'unanimité.

-Décision modificative n°3 – Virement de crédit du chapitre 21 au chapitre 20

Monsieur le Président rappelle au conseil la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal votée lors du conseil communautaire du 07 juillet 2025 pour un montant de 59 350 € HT soit 71 220 € TTC.

Cette somme doit être mandatée au compte 202 Chapitre 20.

Les crédits ouverts lors du vote du Budget principal n'étant pas suffisants, il est nécessaire de faire un virement de crédit.

Monsieur le Président propose les écritures suivantes :

Investissement :

| Dépenses | | | Dépenses | | |
|-------------------|--------------|---------------|-------------------|------------------------------|---------------|
| Article Chap / | Désignation | Montant | Article Chap / | Désignation | Montant |
| 2111 - 21 | Terrains nus | - 72 000.00 € | 202 - 20 | Frais liés doc. urbanisme | + 72 000.00 € |

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire votent la décision modificative proposée à :

| | | | | | | | | | |
|----------------|----|--------------|---|-------------|----|---------------|---|--------------|---|
| Votants | 42 | Refus | 0 | POUR | 40 | CONTRE | 2 | ABST. | 0 |
|----------------|----|--------------|---|-------------|----|---------------|---|--------------|---|

-Fixation de la durée d'amortissement pour la révision simplifiée de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Monsieur le Président rappelle au conseil la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal votée lors du conseil communautaire du 07 juillet 2025 pour un montant de 59 350 € HT soit 71 220 € TTC.

Conformément à l'article 1er du décret N° 96-523 du 13 juin 1996 pris pour application de l'article L 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les immobilisations incorporelles figurant aux comptes 202 « Frais d'études, d'élaboration, de modification des documents d'urbanisme » doivent être amorties

Monsieur le Président propose au conseil un amortissement sur 10 ans concernant les immobilisations incorporelles figurant aux comptes 202 « Frais d'études, d'élaboration, de modification des documents d'urbanisme ».

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire votent à 41 voix pour, la durée d'amortissement proposée.

| | | | | | | | | | |
|----------------|----|--------------|---|-------------|----|---------------|---|--------------|---|
| Votants | 42 | Refus | 0 | POUR | 41 | CONTRE | 0 | ABST. | 1 |
|----------------|----|--------------|---|-------------|----|---------------|---|--------------|---|

Emprunt à long terme – 104 000 €

Monsieur le Président rappelle que lors du vote du budget 2025 un emprunt a été prévu afin de financer les travaux à réaliser le local Ados à Riscle.

Monsieur le Président informe qu'une première consultation a été lancée pour un montant de 104 000 €, à taux fixe sur une durée de 10, 12 et 15 ans avec une échéance trimestrielle. Cinq banques ont été consultées ont répondu.

| Banque | Durée | Taux | Périodicité | Echéance fixe | Remboursement total | Frais de dossier |
|--|--------------------------|-------|--|---------------|---------------------|------------------|
| Crédit Agricole Aquitaine | 10 ans (120 mois) | 3,41% | Trimestrielle (1ère échéance à 6 mois maximum) | 3 079,41 € | 123 176,25 € | 550 € |
| | 12 ans (144 mois) | 3,54% | Trimestrielle (1ère échéance à 6 mois maximum) | 2 668,78 € | 128 101,57 € | 550 € |
| | 15 ans (180 mois) | 3,72% | Trimestrielle (1ère échéance à 6 mois maximum) | 2 269,52 € | 136 171,16 € | 550 € |
| Crédit Agricole Pyrénées Gascogne | 10 ans (120 mois) | 3,15% | Trimestrielle | 3 041,10 € | 121 644,00 € | 312 € |
| | 12 ans (144 mois) | 3,27% | Trimestrielle | 2 628,23 € | 126 155,04 € | 312 € |
| | 15 ans (180 mois) | 3,40% | Trimestrielle | 2 219,94 € | 133 196,40 € | 312 € |
| Banque Populaire Occitane | 10 ans (120 mois) | 4,02% | Trimestrielle | 3 170,39 € | 126 815,60 € | 350 € |
| | 12 ans (144 mois) | 4,11% | Trimestrielle | 2 755,60 € | 132 268,80 € | 350 € |

| | | | | | | |
|---|------------------------------|-------|---------------|------------|--------------|-------|
| | 15 ans (180 mois) | 4,23% | Trimestrielle | 2 349,85 € | 140 991,00 € | 350 € |
| Caisse d'Epargne Midi- Pyrénées | 10 ans (120 mois) | 3,60% | Trimestrielle | 3 107,58 € | 124 303,20 € | 500 € |
| | 12 ans (144 mois) | 3,76% | Trimestrielle | 2 702,10 € | 129 700,80 € | 500 € |
| | 15 ans (180 mois) | 3,97% | Trimestrielle | 2 308,70 € | 138 522,00 € | 500 € |
| La Banque Postale | 10 ans (120 mois) | 3,41% | Trimestrielle | 3 079,41 € | 123 176,23 € | 208 € |
| | 12 ans (144 mois) | 3,55% | Trimestrielle | 2 670,26 € | 128 174,04 € | 208 € |
| (Frais de dossier = 0,20 % du montant demandé) | 15 ans (180 mois) | 3,70% | Trimestrielle | 2 266,40 € | 135 984,19 € | 208 € |

Après avoir pris connaissance de toutes les offres et des conditions générales, Monsieur le Président propose de retenir le Crédit Agricole Pyrénées Gascogne pour un prêt à 3.15 %, pour une durée de 10 ans.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, des présents les membres du Conseil communautaire :

- Acceptent la proposition de Monsieur le Président
- Autorisent Monsieur PETIT Michel Président à signer tout document nécessaire à la signature de l'emprunt.

| | | | | | | | | | |
|----------------|----|--------------|---|-------------|----|---------------|---|--------------|---|
| Votants | 42 | Refus | 0 | POUR | 42 | CONTRE | 0 | ABST. | 0 |
|----------------|----|--------------|---|-------------|----|---------------|---|--------------|---|

Personnel

- Modification du tableau des emplois

1/ Modification de la durée hebdomadaire et des fonctions de l'emploi de CESF :

Le Président informe les membres du conseil communautaire que l'agent qui occupe l'emploi de co-accueillant LAEP (fonctions au LAEP 11,50 h et multi accueil 6,00 h) ne souhaite pas renouveler son contrat à compter du 1^{er} octobre prochain. Il a été décidé d'attribuer la partie LAEP à l'agent qui occupe l'emploi de CESF, ainsi l'emploi sera désormais de 29 heures hebdomadaires avec les fonctions suivantes : Accueil, animation de la structure Maison des Parents et co-accueillant LAEP.

La partie multi accueil sera confiée à une autre personne qui interviendra dans le cadre de la nouvelle organisation des multi-accueils.

2/ Modification de la durée hebdomadaire d'un l'emploi de professeur de musique :

Compte tenu d'un nombre d'élèves en augmentation à l'école de musique, le président propose d'augmenter la durée hebdomadaire de l'emploi de professeur de musique (trombone), de 2,00 heures à 4,00 heures.

3/ Suppression de l'emploi de co-accueillant LAEP :

Compte tenu de la répartition des heures de l'emploi de co-accueillant LAEP (voir 1/ ci-dessus), il convient de supprimer cet emploi d'une durée hebdomadaire de 17,50 heures.

Le Président propose de modifier le tableau des emplois à compter du 1^{er} octobre 2025 pour intégrer les modifications et suppression demandées, au regard :

- du Code général de la fonction publique,
- de l'avis favorable émis par le Comité Social Territorial placé auprès de la communauté de communes Armagnac Adour le 4 septembre 2025,
- du précédent tableau des emplois adopté par le conseil communautaire le 7 juillet 2025,

Les membres du conseil communautaire décident, à la majorité, de fixer les effectifs du personnel comme suit :

| | | | | | | | | | |
|----------------|----|--------------|---|-------------|----|---------------|---|--------------|---|
| Votants | 42 | Refus | 0 | POUR | 41 | CONTRE | 0 | ABST. | 1 |
|----------------|----|--------------|---|-------------|----|---------------|---|--------------|---|

| Emploi | Effectif | Durée hebdomadaire de travail | Fonctions | Cadre d'emploi |
|---|-----------------|--------------------------------------|--|--|
| Directeur Général des services | 1 | 35,00 H | Encadrement des services appartenant à la communauté de communes | Attachés Territoriaux |
| Responsable des ressources humaines | 1 | 35,00 H | Gestion du personnel | Rédacteurs territoriaux |
| Responsable ou assistant de gestion financière, budgétaire et comptable | 1 | 35,00 H | Elaboration, suivi et exécution des décisions budgétaires | Rédacteurs et Adjoints Administratifs territoriaux |

| | | | | |
|---|---|---------|--|--------------------------------------|
| Sécretaire médical | 1 | 35,00 H | Accueil, tâches administratives, informatique, comptabilité, régie | Rédacteurs territoriaux |
| Sécretaire médical | 1 | 24,00 H | Accueil, tâches administratives, informatique, comptabilité, régie | Rédacteurs territoriaux |
| Sécretaire médical | 1 | 16,00 H | Accueil, tâches administratives, informatique, comptabilité, régie | Rédacteurs territoriaux |
| Sécretaire médical | 1 | 17,50 H | Accueil, tâches administratives, informatique, comptabilité, régie | Rédacteurs territoriaux |
| Sécretaire médical | 1 | 17,50 H | Accueil, tâches administratives, informatique, comptabilité, régie | Rédacteurs territoriaux |
| Assistant médical | 1 | 17,50 H | Aide à la gestion du centre de santé et assistance aux médecins | Aides-soignants territoriaux |
| Assistant administratif chargé de la commande publique | 1 | 35,00 H | Préparation et suivi des marchés publics, gestion des écoles | Adjoints Administratifs Territoriaux |
| Assistant administratif chargé de la communication, du transport et du tourisme | 1 | 35,00 H | En charge de la communication, du service du transport, du tourisme, gestion administrative de l'école de musique. | Adjoints Administratifs Territoriaux |
| Assistant de gestion administrative | 1 | 35,00 H | Accueil, secrétariat et gestion administrative. | Adjoints Administratifs Territoriaux |
| Assistant de gestion administrative | 1 | 24,00 H | Accueil, secrétariat et gestion administrative | Adjoints Administratifs Territoriaux |
| Assistant de gestion administrative | 1 | 35,00 H | Référent des agents de restauration et de ménage. En charge du suivi et des besoins de la formation professionnelle, assistance tâches services ressources humaines et finances. | Adjoints Administratifs Territoriaux |
| Animateur Tiers Lieu | 1 | 24,00 H | Animation et formation des utilisateurs du service. Communication sur le Tiers Lieu de Riscle à travers les différents supports (numérique, papier...). | Adjoints Administratifs Territoriaux |
| Médecin généraliste | 1 | 35,00 H | Missions de médecine générale Coordination au sein de la structure | Médecins Article L.332-8 1° du CGFP |
| Médecin généraliste | 1 | 35,00 H | Missions de médecine générale | Médecins Article L.332-8 1° du CGFP |

| | | | | |
|------------------------------------|---|---------|--|--|
| Médecin généraliste | 1 | 5,00 H | Missions de médecine générale | Médecins Article L.332-8 1° du CGFP |
| Médecin généraliste | 1 | 10,00 H | Missions de médecine générale | Médecins Article L.332-8 1° du CGFP |
| Médecin généraliste | 1 | 6,00 H | Missions de médecine générale | Médecins Article L.332-8 1° du CGFP |
| Agent technique polyvalent | 1 | 35,00 H | Réalisation de l'essentiel des interventions techniques, exécution de travaux dans le domaine de la voirie et des bâtiments. | Adjoints techniques Territoriaux |
| Agent technique polyvalent | 1 | 35,00 H | Réalisation de l'essentiel des interventions techniques, exécution de travaux dans le domaine de la voirie et des bâtiments. | Adjoints techniques Territoriaux |
| Responsable voirie et bâtiments | 1 | 35,00 H | Conception, gestion, réalisation et suivi des dossiers de voirie et gestion des bâtiments | Agents de maîtrise Territoriaux |
| Agent technique | 1 | 35,00 H | Aide technique apportée au chef de service voirie et bâtiments. Gestion technique et administrative des marchés publics voirie et bâtiments, planification des travaux. | Adjoints techniques et agents de maîtrise territoriaux |
| Chargé de coopération territoriale | 1 | 35,00 H | Conception, mise en place et suivi de la Convention Territoriale Globale (CTG) | Animateurs Territoriaux |
| Animateur habitat inclusif | 1 | 17,50 H | Animation de la vie sociale et partagée au sein de l'habitat inclusif | Animateurs Territoriaux |
| Directeur des accueils de loisirs | 1 | 35,00 H | Référent du « pôle » enfance. Encadrement des personnels d'animation travaillant sur les structures des ALAE et ALSH. Participation à l'élaboration des projets des services de l'enfance. Animation, gestion et administration financière des projets pédagogiques. | Animateurs et Adjoints d'animation Territoriaux |
| Directeur des accueils de loisirs | 1 | 35,00 H | Encadrement des personnels d'animation travaillant sur les structures des ALAE et ALSH. Participation à l'élaboration des projets des services de | Animateurs et Adjoints d'animation Territoriaux |

| | | | | |
|---|---|---------------------------|---|--|
| | | | l'enfance. Animation, gestion et administration financière des projets pédagogiques. | |
| Animateur | 1 | 25,00 H | Responsable de l'animation de l'accueil jeunes. | Adjointes d'animation Territoriaux |
| Animateur | 1 | 24,50 H | Animation en périscolaire, extrascolaire et multi accueil. | Adjointes d'animation Territoriaux |
| Animateur | 1 | 27,00 H | Animation périscolaire, entretien des locaux, distribution des repas. | Adjointes d'animation Territoriaux |
| Animateur | 1 | 17,00 H | Animation en périscolaire et en extrascolaire et multi accueil. | Adjointes d'animation Territoriaux |
| Co-accueillant LAEP Suppression | 1 | 17,50 H | Accueil et accompagnement des jeunes enfants et leurs parents dans un lieu dédié. | Adjointes d'animation Territoriaux |
| Référent LAEP et Handicap | 1 | 35,00 H | Accueil, accompagnement des jeunes enfants et leurs parents dans un lieu dédié, suivi administratif, mise en place des projets LAEP. Accompagnement et orientation des professionnels et des familles dans leurs démarches d'inclusion du public en situation de handicap. | Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux territoriaux |
| CESF (Conseiller en Economie Sociale et Familiale) | 1 | 47,50 H 29,00 H | Accueil, animation de la structure Maison des Parents et co-accueillant LAEP | Assistants sociaux éducatifs territoriaux |
| Directeur multi sites établissement du jeune enfant | 1 | 35,00 H | Assurer la direction de deux micro-crèches, gestion administrative, suivi budgétaire, management des équipes pluridisciplinaires et assurer une veille réglementaire dans le domaine de la petite enfance | Puériculteurs, Infirmiers et Educateurs de Jeunes Enfants territoriaux |
| Directeur du centre multi accueil (à supprimer lors d'un prochain CST après recrutement directeur multi sites) | 1 | 35,00 H | Elaboration et mise en œuvre des projets d'établissement, accompagnement des familles, organisation du service multi accueil, éveil et développement global des enfants d'âge périscolaire. | Educateurs Territoriaux de Jeunes enfants |

| | | | | |
|---|---|---------|--|--|
| Responsable RPE (Relais Petite Enfance) | 1 | 17,00 H | Organisation du relais petite enfance et participation à la rédaction et la mise en œuvre du projet d'établissement, accompagnement à la professionnalisation des assistants maternel(le)s, conseil et orientation des parents employeurs, animation de temps collectifs avec les assistants maternel(le)s et les enfants accueillis | Educateurs Territoriaux de Jeunes enfants |
| Educateur de jeunes enfants | 1 | 35,00 H | Prise en charge des enfants de 2,5 mois à 4 ans, organisation des jeux d'éveil, participation au projet de vie, et participation aux soins quotidiens. | Educateurs Territoriaux de Jeunes enfants |
| Auxiliaire de puériculture | 1 | 35,00 H | Prise en charge des enfants de 2,5 mois à 4 ans, organisation des jeux d'éveil, participation au projet de vie, et participation aux soins quotidiens. | Auxiliaires de puéricultures Territoriaux |
| Auxiliaire de puériculture | 1 | 33,00 H | Prise en charge des enfants de 2,5 mois à 4 ans, organisation des jeux d'éveil, participation au projet de vie, et participation aux soins quotidiens. | Auxiliaires de puéricultures Territoriaux |
| Auxiliaire de puériculture | 1 | 34,00 H | Prise en charge des enfants de 2,5 mois à 4 ans, organisation des jeux d'éveil, participation au projet de vie, et participation aux soins quotidiens. | Auxiliaires de puériculture Territoriaux |
| Directeur du centre multi accueil de moins de 10 berceaux (à supprimer lors d'un prochain CST après recrutement directeur multi sites) | 1 | 35,00 H | Elaboration et mise en œuvre des projets d'établissement, accompagnement des familles, organisation du service multi accueil, éveil et développement global des enfants d'âge périscolaire. | Auxiliaires de puériculture Territoriaux |
| Auxiliaire de puériculture | 1 | 34,50 H | Prise en charge des enfants de 2,5 mois à 4 ans, organisation des jeux d'éveil, participation au projet de vie, et participation aux soins quotidiens. | Auxiliaires de puériculture Territoriaux |
| Educateur sportif | 1 | 13,50 H | Enseignement des activités sportives. | Educateurs Territoriaux des activités physiques et sportives |

| | | | | |
|-------------------|---|---------|---|---|
| ATSEM | 1 | 35,00 H | Aide maternelle, animation périscolaire, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire | Agents spécialisés des écoles maternelles |
| ATSEM | 1 | 35,00 H | Aide maternelle, animation périscolaire, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire | Agents spécialisés des écoles maternelles |
| ATSEM | 1 | 35,00 H | Aide maternelle, animation périscolaire, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire | Agents spécialisés des écoles maternelles |
| ATSEM | 1 | 33,60 H | Aide maternelle, animation périscolaire, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire | Agents spécialisés des écoles maternelles |
| ATSEM | 1 | 35,00 H | Aide maternelle, animation périscolaire, surveillance des enfants pendant la pause méridienne, entretien des locaux, aide à la prise des repas au multi-accueil | Agents spécialisés des écoles maternelles |
| ATSEM | 1 | 35,00 H | Aide maternelle, animation périscolaire, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire | Agents spécialisés des écoles maternelles |
| Agent des écoles | 1 | 35,00 H | Entretien des locaux, aide à la prise des repas, surveillance des enfants pendant la pause méridienne | Agents de Maîtrise Territoriaux |
| Agent des écoles | 1 | 28,62 H | Préparation des repas, achats, élaboration des menus, service, entretien des locaux. Construit et propose le projet pédagogique de l'ALAE, organise la mise en place des activités et encadre son équipe. | Adjointes techniques Territoriaux |
| Agents des écoles | 1 | 30,00 H | Surveillance des enfants et encadrement des enfants durant le temps scolaire et périscolaire. | Adjointes techniques Territoriaux |
| Agent des écoles | 1 | 20,00 H | Accompagnement le midi des élèves de l'école élémentaire vers la cantine du collège de Riscle. | Adjointes techniques Territoriaux |
| Agents des écoles | 1 | 25,00 H | Surveillance des enfants à la cantine animation périscolaire et extrascolaire, entretien des locaux. | Adjointes techniques Territoriaux |
| Agents des écoles | 1 | 22,83 H | Aide à la préparation des repas au collège, entretien des locaux | Adjointes techniques Territoriaux |

| | | | | |
|-----------------------|---|---------|--|---|
| Agents des écoles | 1 | 12,55 H | Surveillance des enfants à la cantine, entretien des locaux, animation périscolaire | Adjointes techniques Territoriaux |
| Agents des écoles | 1 | 22,00 H | Entretien des locaux, aide à la prise des repas, animation périscolaire | Adjointes techniques Territoriaux |
| Agent de restauration | 1 | 24,17 H | Aide à la préparation des repas, au service et aux tâches ménagères, animation extrascolaire | Adjointes techniques Territoriaux |
| Agent de restauration | 1 | 30,00 H | Aide à la préparation des repas, au service et aux tâches ménagères, animation périscolaire | Adjointes techniques Territoriaux |
| Agent de restauration | 1 | 24,00 H | Confection des repas, achats, élaboration des menus, entretien des locaux et du matériel | Adjointes techniques Territoriaux |
| Agents des écoles | 1 | 23,00 H | Entretien des locaux, surveillance des élèves pendant le temps périscolaire | Adjointes techniques Territoriaux |
| Agents des écoles | 1 | 15,30 H | Entretien des locaux, surveillance des enfants pendant la pause méridienne, animation périscolaire | Adjointes techniques Territoriaux |
| Agent des écoles | 1 | 19,50 H | Entretien des locaux, animation périscolaire et extrascolaire | Adjointes techniques Territoriaux |
| Agent des écoles | 1 | 7,46 H | Animation périscolaire, aide à la prise des repas, entretien des locaux | Adjointes techniques Territoriaux |
| Agent des écoles | 1 | 16,00 H | Aide à la prise des repas, entretien des locaux, animation périscolaire | Adjointes techniques Territoriaux |
| Agent des écoles | 1 | 8,74 H | Animation périscolaire, aide à la prise des repas, entretien des locaux | Adjointes techniques Territoriaux |
| Agent des écoles | 1 | 26,92 H | Aide à la préparation des repas, service, entretien des locaux | Adjointes techniques Territoriaux |
| Agent des écoles | 1 | 27,00 H | Animation périscolaire, scolaire, aide à la prise des repas, entretien des locaux | Adjointes techniques Territoriaux |
| Agent des écoles | 1 | 25,00 H | Surveillance des enfants à la cantine, entretien des locaux, animation périscolaire | Adjointes techniques Territoriaux |
| Professeur de musique | 1 | 5,00 H | Enseignement artistique, piano. | Assistants Territoriaux d'enseignement artistique |

| | | | | |
|----------------------------|---|-----------------------------|---|---|
| Professeur de musique | 1 | 4,50 H | Enseignement artistique, saxophone. | Assistants Territoriaux d'enseignement artistique |
| Professeur de musique | 1 | 6,00 H | Enseignement artistique, clarinette | Assistants Territoriaux d'enseignement artistique |
| Directeur école de musique | 1 | 20,00 H | Direction, enseignement artistique, formation musicale tous niveaux | Assistants Territoriaux d'enseignement artistique |
| Professeur de musique | 1 | 4,50 H | Enseignement artistique, flûte | Assistants Territoriaux d'enseignement artistique |
| Professeur de musique | 1 | 5,50 H | Enseignement artistique, percussions | Assistants Territoriaux d'enseignement artistique |
| Professeur de musique | 1 | 2,00 H 4,00 H | Enseignement artistique, tuba, trombone | Assistants Territoriaux d'enseignement artistique |
| Professeur de musique | 1 | 5,50 H | Enseignement artistique, trompette et cor | Assistants Territoriaux d'enseignement artistique |
| Professeur de musique | 1 | 3,00 H | Enseignement artistique, éveil musical, formation musicale tous niveaux | Assistants Territoriaux d'enseignement artistique |

-Recrutement d'un agent contractuel – Accroissement temporaire d'activité multi accueil d'Aignan en application de l'article L.332-23-1° du code général de la fonction publique.

Le Président rappelle la réorganisation des équipes des multi accueils de Riscle et d'Aignan. Le directeur multi sites établissement du jeune enfant prendra ses fonctions le 1^{er} octobre prochain.

Le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° précise :

« En raison d'un accroissement temporaire d'activité pour la mise en place de la nouvelle organisation au sein du multi accueil d'Aignan et afin de respecter le taux d'encadrement, il est nécessaire de recruter un agent contractuel.
Le contrat ne pourra pas excéder 12 mois, sur une période de 18 mois consécutifs.

Les membres du conseil communautaire décident, à la majorité, :

| | | | | | | | | | |
|----------------|----|--------------|---|-------------|----|---------------|---|--------------|---|
| Votants | 42 | Refus | 0 | POUR | 40 | CONTRE | 0 | ABST. | 2 |
|----------------|----|--------------|---|-------------|----|---------------|---|--------------|---|

- de recruter un agent contractuel pour la période du 1^{er} octobre 2025 au 31 août 2026 à raison de 16,22 heures hebdomadaires, dans les conditions suivantes :

| NATURE DES FONCTIONS | GRADE correspondant aux fonctions décrites | REMUNERATION |
|-------------------------|--|---|
| Animation multi accueil | Adjoint d'animation | Echelon à définir selon qualification et expérience |

Ecole, Enfance, Jeunesse

-Espace Ressources Maison des parents : demande de subvention.

Ce point, inscrit à l'ordre du jour, ne sera pas traité car la demande de subvention est renouvelée par tacite reconduction.

-Tarification pour le séjour colos apprenantes organisé par l'Accueil de Loisirs de la Communauté de Communes Armagnac Adour.

Le Président informe l'assemblée que l'accueil de Loisirs de la CCAA organise pour les vacances d'automne 2025 un séjour labélisé « Colos Apprenantes ». Les « Colos apprenantes » sont des séjours financés par la Caf du Gers et la SDJES Gers.

Une tarification modulée est obligatoire pour l'organisation du séjour

Dans la Convention Territoriale Globale (CTG), un des objectifs est de permettre accessible le séjour aux familles en situation de précarité par l'application d'une tarification modulée.

Le séjour est prévu dans le Pays Basque pour un groupe de 15 enfants et 2 animateurs, du lundi 20 octobre au vendredi 24 octobre 2025. Le transport se fait en mini bus et les sorties sont encadrées par des professionnels.

Le coût du séjour est de 9 561€ (tout compris ainsi que les charges de personnel, carburant...), soit 637.40€/enfant.

Subvention directe à la CCAA pour le séjour :

- Etat 400€/enfants
- CAF 131€/enfants
- Les familles suivant leurs quotients peuvent également bénéficier des aides de la CAF ou de la MSA (de 31€ à 82.5€/enfants)

Le reste à charge à la CCAA est donc variable suivant les quotients des familles.

Les membres du conseil communautaire décident, à la majorité, d'appliquer la tarification suivante :

| Famille relevant de la CAF du GERS | | | |
|------------------------------------|-------|---------|------|
| Quotient | 0-700 | 701-900 | +901 |
| Tarifs | 30€ | 90€ | 125€ |

| | | | | | | | | | |
|----------------|----|--------------|---|-------------|----|---------------|---|--------------|---|
| Votants | 42 | Refus | 1 | POUR | 39 | CONTRE | 2 | ABST. | 0 |
|----------------|----|--------------|---|-------------|----|---------------|---|--------------|---|

Information relatif à l'effectif scolaire de la rentrée 2025-2026.

Pour rappel, en 2024-2025, l'effectif était de 349 élèves, soit +5.73% de plus en 2025-2026.

| Ecoles | TPS | PS | MS | GS | CP | CE 1 | CE 2 | CM1 | CM 2 | Total |
|----------------|-----|----|----|----|----|--------|--------|-----|------------|-------|
| AIGNAN | 3 | 12 | 11 | 11 | 4 | 1 2 | 9 | 16 | 1 6 | 94 |
| RISCLE Mat. | 0 | 17 | 23 | 14 | - | - | - | - | - | 54 |
| RISCLE Elé. | - | - | - | - | 21 | 2 5 | 2 3 | 26 | 2 6 | 121 |
| ST-MONT | 6 | 2 | 4 | 6 | - | - | - | - | - | 18 |
| ST- GERME | - | - | - | - | 7 | 1 4 | 7 | 10 | 5 | 43 |
| VIELLA | 2 | 6 | 7 | 5 | 7 | 7 | 5 | - | - | 39 |
| TOTAL : | | | | | | | | | 369 | |

Voirie

-Attribution du marché pour le réaménagement de la rue de l'Eglise à SAINT MONT

Monsieur le Président expose à l'assemblée que, conformément au Code des Marchés Publics, la procédure adaptée (MAPA) a été choisie pour l'attribution du marché pour le réaménagement de la rue de l'Eglise à SAINT MONT.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur le site www.ladepeche-marchespublics.fr le jeudi 31 juillet 2025 et sur la Dépêche le lundi 04 août 2025. La date limite de réception des offres était fixée au lundi 01 septembre 2025 à 17h00.

La commission d'appel d'offres s'est réunie, le lundi 15 septembre 2025 à 11h00 pour le résultat d'analyse et le choix des entreprises.

Examen des offres :

Nombre de plis reçus dans les délais : 3 offres

Ordre d'arrivée des plis dénomination et adresse de l'établissement

Entreprise MALLET
SNAACCHINI
COLAS France

32 000 AUCH
65 700 MAUBOURGUET
32 190 VIC-FEZENSAC

Rappel estimation H.T. base de la MOE : 88 987.00 €

| ENTREPRISE | MONTANT H.T | ECART de l'estimation | ECART du moins disant |
|----------------------|----------------|--------------------------|--------------------------|
| Entreprise MALLET | 111 918.00 € | +25.77 % | +12.09% |
| SNAACCHINI | 99 846.00 € | +12.20% | +0.00 % |
| COLAS France | 133 245.46 € | +49.73 % | +33.45 |

Les critères de choix hiérarchisés se répartissent comme suit :

- 40 % Le critère « Prix » pondéré à 40 Points, le prix sera noté sur 40 points apprécié au regard des prix portés sur l'ensemble du BPU
- 60 % Le critère « valeur technique », dont :
 - 25 % Moyens mobilisés – Organisation du chantier
 - 15 % Gestion des déchets – Réduction des nuisances
 - 5 % Délais
 - 15 % Matériaux mis en œuvre
 La valeur technique sera notée sur 60 points et appréciée sur la base d'un mémoire technique détaillé

Il en résulte:

| ENTREPRISE | MONTANT H.T | Note Technique | Note Prix | Note Globale | Classement |
|----------------------|----------------|-------------------|--------------|-----------------|------------|
| Entreprise MALLET | 111 918.00 € | 48 | 35.69 | 83.69 | 2 |
| SNAACCHINI | 99 846.00 € | 47 | 40 | 87 | 1 |
| COLAS France | 133 245.46 € | 35 | 29.97 | 64.97 | 3 |

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de retenir l'offre de SNAACCHINI, pour un montant HT de 99 846.00 euros ; soit 119 815.20 euros TTC. Cette offre est supérieure à l'estimation d'environ 12.20 %.

Mais l'embellissement relevant de la compétence des communes (et non de la CCAA), la partie : Article 4 Espaces verts sera réglée par la commune de St Mont.

Le montant HT sera de 99 849.00 – 16 480.00 = 83 366.00 € soit 100 039.00 € TTC

Or le montant déposé subvention était de 84 350.00 €

Monsieur le Président propose de retenir l'entreprise SNAA ACHINI et sollicite la possibilité de signer le marché et tout document y afférant.

Les membres du conseil communautaire décident, à la majorité, de valider le choix de l'entreprise proposée ci-dessus et d'autoriser le président à signer le marché et tout document s'y afférant.

| | | | | | | | | | |
|----------------|----|--------------|---|-------------|----|---------------|---|--------------|---|
| Votants | 42 | Refus | 0 | POUR | 41 | CONTRE | 0 | ABST. | 1 |
|----------------|----|--------------|---|-------------|----|---------------|---|--------------|---|

GEMAPI

Programmes d'actions du PTGE Adour amont.

Initié en 2018, la démarche de co-construction du projet de territoire pour la gestion de l'eau Adour amont (PTGEA3A), ayant mobilisé l'ensemble des acteurs du département, a permis de définir une stratégie collective face aux enjeux liés à la gestion quantitative de la ressource en eau, dans un contexte de changement climatique.

Ce travail a abouti à l'élaboration d'un programme regroupant 45 actions.

En tant que maître d'ouvrage, il est proposé à la communauté de communes 12 actions de ce programme.

Aussi, les membres du conseil communautaire décident de participer à la mise en œuvre des actions proposées dans le cadre du PTGE Adour Amont.

| | | | | | | | | | |
|----------------|----|--------------|---|-------------|----|---------------|---|--------------|----|
| Votants | 41 | Refus | 1 | POUR | 15 | CONTRE | 8 | ABST. | 18 |
|----------------|----|--------------|---|-------------|----|---------------|---|--------------|----|

ADMINISTRATION GENERALE

-Adhésion du SIAEP de Monguilhem-Toujouse-Mormes au SIEBAG.

En raison des évolutions techniques et réglementaires en matière de qualité de l'eau, le SIAEP de Monguilhem-Toujouse-Mormes a émis la volonté d'adhérer au SIEBAG pour la compétence eau potable.

Conformément à l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la communauté de communes doit délibérer sur cette demande.

Aussi, les membres du conseil communautaire décident de se prononcer favorablement pour cette nouvelle adhésion au 01/01/2026.

| | | | | | | | | | |
|----------------|----|--------------|---|-------------|----|---------------|---|--------------|---|
| Votants | 42 | Refus | 0 | POUR | 35 | CONTRE | 3 | ABST. | 5 |
|----------------|----|--------------|---|-------------|----|---------------|---|--------------|---|

-Informations.

-Fermeture du réseau cuivre :

Les communes de la CCAA font parties des communes présélectionnées pour le lot 5 dans le cadre du programme de fermeture du réseau cuivre Orange avec une date de fermeture du réseau programmée en 2029.

Cette fermeture se déroulera en 2 temps:

- La fermeture commerciale des offres cuivre au 31/01/26
- La fermeture technique des offres cuivre en 2029 pour le lot n°5: les services qui utilisent le réseau cuivre (téléphone et internet) cesseront de fonctionner. Les abonnés concernés devront avoir migré vers une autre technologie.

La Rentrée à l'école de Musique

-Portes ouvertes :

RISCLE le lundi 8 septembre

AIGNAN le mardi 9 septembre ☐

Réunions de rentrée :

RISCLE le vendredi 12 septembre

AIGNAN le samedi 13 septembre



Deux nouveaux professeurs ont été embauchés.



112 élèves sont inscrits (dont 108 places en instruments, 5 élèves en éveil, 3 élèves en solfège seul.)

-Aignan :20 élèves (17 en instrument-3 en éveil)

-Risclé : 93 élèves (88 en instrument-2 en éveil-3 en FM)

Questions diverses

- *M. Peres* souhaite connaître les réserves émises par l'architecte des Monuments de France. Le service lui transmettra par écrit ; mais déjà, verbalement, il est précisé qu'il s'agit d'un problème de toiture qui doit être refaite à l'identique.

-*Mme Coomans* souhaite savoir les raisons invoquées pour un accueil des ados à partir de 10H00. Il sera demandé à l'animatrice de « Pierre et Terre » de nous fournir les raisons.

Voici les explications données : les horaires sont établis en fonction des activités de la journée, sachant que cette dernière compte 8H00.

Ainsi, lorsqu'une sortie est programmée, la journée peut commencer à 9H00. Mais, lorsqu'une soirée est prévue, la journée commence alors à 10H00 voire plus.

-M. Renaudin explique qu'une lettre thématique, « social », sera adressée mais l'édito sera limité afin de respecter les textes en vigueur concernant les élections.

En février, sera exposée à l'assemblée la synthèse des actions réalisées durant les 6 dernières années.

M. Petit fait le point concernant le CISAA. Le territoire Armagnac Adour étant un territoire vulnérable, il est possible de bénéficier du dispositif « médecins solidaires ».

Ainsi, un médecin, possédant une maison à Tarsac, exercera au CISAA à compter du 13 au 20 octobre 2025 pour trois mois puis sera présent dès janvier 2026.

Une neurologue sera présente 3 jours par mois soit 18heures de médecine spécialisée, les lundi, mardi et mercredi, à compter du 01/01/2026.

Une visio a eu lieu avec 2 médecins situés en Auvergne mais ils sont hésitants.

Un cardiologue, de Maulichères, serait intéressé.

M. Petit précise qu'une maison à Saint-Mont serait libre pour accueillir des médecins internes.

Le secrétaire de séance,

Marie-France Boue

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Marie-France Boue', written over the printed name.

Le Président,

Michel Petit

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Michel Petit', written over the printed name.

